

2022 DAE 213 -Campus Condorcet (site porte de la Chapelle, 18e) : prolongation de la convention de financement

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Lors de votre séance des 16, 17 et 18 décembre 2013, vous avez approuvé le protocole d'accord entre la Ville de Paris, l'État, la Région Île-de-France, la Ville d'Aubervilliers, la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune et l'Établissement Public de Coopération Scientifique Campus Condorcet (devenu aujourd'hui un Établissement Public Administratif - EPA) relatif à la réalisation du Campus Condorcet. Ce protocole, qui définit les modalités selon lesquelles les parties s'engagent à coopérer en vue de la réalisation du projet Campus Condorcet sur les communes de Paris et d'Aubervilliers, a été signé le 13 janvier 2014.

Pour la Ville de Paris, l'engagement concerne la mise à disposition gratuite d'un terrain situé Porte de la Chapelle acquis préalablement auprès de RFF ainsi que la participation à part égale avec l'État et la Région au coût de construction du campus parisien qui sera situé sur ce terrain, soit 23 millions d'euros.

La Ville s'est engagée dès l'origine pour que le Campus Condorcet accueille des enseignements de premier cycle et pour qu'il soit dans la continuité des sites parisiens d'enseignement supérieur sous forme d'un trait d'union entre la Porte de la Chapelle et Aubervilliers. La force du projet Campus Condorcet est de réaliser un pôle universitaire liant Paris et sa périphérie, en une entité à part entière, dépassant la barrière symbolique du périphérique.

Sur le site d'Aubervilliers, le projet porte au total sur environ 160 000 m² répartis sur 6,4 hectares. Il doit permettre de créer un pôle universitaire et scientifique international dédié à la recherche et à la formation en sciences humaines et sociales (Grand Équipement Documentaire, équipements scientifiques mutualisés, équipements de vie étudiante, des locaux d'accueil d'unités de recherche...). Dédié aux masters recherche, au doctorat et au post-doctorat tout en étant ouvert aux autres publics, il accueillera plus de 12 600 personnes. Le premier bâtiment livré fut celui de la Maison des Sciences de l'Homme (MSH Paris Nord) ouvert depuis mars 2015 et les plus récents sont le Grand Établissement Documentaire (GED) et le bâtiment de recherche de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) en 2021. Avec l'ouverture de ce dernier, c'est toute une communauté de chercheurs, d'enseignants-chercheurs, de personnels d'appui, de doctorants et d'étudiants, qui a commencé à rejoindre celle des résidents déjà installés sur le campus.

Sur le site de la Porte de la Chapelle, le projet porte sur environ 13 000 m² qui permettront d'accueillir plus de 3500 personnes. Le site sera dédié à des formations de licence (1ère et 2e années) et de master professionnel de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne en histoire, philosophie, géographie et histoire de l'art. Le programme comprend :

- des locaux d'enseignement, d'administration universitaire, de vie étudiante et de documentation destinés à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne ;
- un espace de restauration du CROUS ;
- un local d'environ 600 m² destiné à accueillir un espace dédié aux initiatives étudiantes qui sera mis à disposition de la Ville de Paris par l'EPA Campus Condorcet dès son achèvement.

Dans votre séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015, vous avez approuvé les modalités de versement de la subvention de 23 millions d'euros et la signature, survenue le 18 décembre 2015, de la convention corrélative avec l'établissement Campus Condorcet pour la réalisation du bâtiment universitaire sur le site de la Porte de la Chapelle

Le terme de cette convention financière était fixé au 19 décembre 2022 car le calendrier des travaux prévoyait initialement une livraison fin 2020.

Après une mise à disposition du site à l'établissement Campus Condorcet en février 2020, retardée suite à des travaux de démolition et de dépollution importants, puis à des travaux de confortation des sols, la consultation marché a pu être lancée en avril 2020 et la notification entreprises n'a pu être signée qu'en septembre 2022 suite à un appel d'offre travaux infructueux.

Aujourd'hui, le financement de l'opération et le calendrier sont désormais stabilisés :

- le cout de construction du bâtiment universitaire s'élève désormais à 97,6 millions d'euros au lieu des 69 millions initialement prévus. Le surcout est pris en charge par l'État. La Ville a déjà versé 16,5 millions sur les 23 millions d'euros prévus. L'ultime versement de 6,5 millions d'euros est envisagé en 2025 ;
- le chantier de construction du bâtiment universitaire a démarré en octobre dernier et la livraison est prévue pour 2025.

Il convient donc de prolonger la durée de la convention afin de permettre le versement du reliquat de 6,5 millions d'euros de la subvention de 23 millions d'euros prévue par le protocole de 2014 et par la convention de financement de 2015.

Je vous propose donc de m'autoriser à signer avec l'établissement Campus Condorcet l'avenant, dont le projet est joint en annexe, à la convention de financement du 18 décembre 2015 dont l'objet est de prolonger la durée de la convention jusqu'au 19 décembre 2027 et d'ajuster les calendriers corrélatifs.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de
Paris

2022 DAE 213- Campus Condorcet (site porte de la Chapelle, 18^e) :
prolongation de la convention de financement

Le Conseil de Paris

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le protocole du 13 janvier 2014 entre l'Etat, la Région Ile-de-France, la Ville de Paris, l'Etablissement public Plaine Commune, la Ville d'Aubervilliers et l'Etablissement public Campus Condorcet définissant les modalités selon lesquelles ils s'engagent à coopérer en vue de la réalisation du projet du Campus Condorcet sur le site de la Porte de la Chapelle à Paris ;

Vu la convention de maîtrise d'ouvrage signée le 24 février 2015, par laquelle l'Etat a confié à l'EPCC la maîtrise d'ouvrage de cette opération ;

Vu la convention de financement pour l'implantation du Campus Condorcet sur le site Porte de la Chapelle à Paris 18^e signée le 18 décembre 2015 entre la Ville de Paris et l'Etablissement Public de Coopération Scientifique Campus Condorcet, en application de la délibération 2015 DDEES 174 des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris propose la signature d'un avenant de prolongation de durée de la convention de financement pour l'implantation du Campus Condorcet sur le site de la Porte de la Chapelle à Paris 18^e susvisée ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du _____ 2022

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6^e Commission ;

Délibère :

Article unique : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention de financement susvisée dont le projet est joint en annexe.